

Le label

FINANSOL



www.finansol.org

**Vous proposez un placement d'épargne solidaire
et vous voulez le promouvoir ?**

Ce guide vous donne toutes les informations liées
au label Finansol et vous indique la marche à suivre
si vous souhaitez que votre placement l'obtienne.



FOCUS

➔ QU'EST-CE QUE LA FINANCE SOLIDAIRE ?

Les épargnants qui souscrivent des placements d'épargne solidaire font le choix d'investir tout ou partie de leur épargne dans des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale. Les structures financées par l'épargne solidaire agissent principalement dans les secteurs d'activité suivants :

Emploi et création d'entreprises : insertion par l'activité économique, création d'entreprises par des personnes en situation de précarité, maintien d'emplois dans des zones rurales prioritaires...

Logement social : réhabilitation et construction de logements à destination de personnes en difficulté.

Activités écologiques : développement d'activités respectueuses de l'environnement (agriculture biologique, énergies renouvelables...)

Entrepreneuriat dans les pays en développement : microcrédit, commerce équitable...

ISR et finance solidaire, quelles différences ?

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) désigne une méthode de sélection ESG des entreprises cotées en Bourse en fonction non seulement de leur performance financière mais aussi d'une appréciation de leur comportement éthique, social et/ou environnemental. La finance solidaire repose sur un degré d'engagement plus fort puisque les activités financées sont choisies en fonction de leur utilité effective en matière de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable et qu'elles ne sont pas cotées en Bourse.

Le rôle de Finansol

L'association Finansol est le collectif des acteurs de la finance solidaire qui a pour objet de promouvoir et de valoriser la solidarité dans la finance et l'épargne.

Finansol, c'est aussi un label. Il est LA référence incontournable, crédible et légitime du secteur. Ce sésame est le seul qui peut véritablement attester du caractère solidaire d'un placement financier. Alors, à quoi sert-il exactement ? Qui le délivre et comment l'obtenir ? Pour en savoir plus, suivez le guide !

➔ QUELS PLACEMENTS D'ÉPARGNE SONT ÉLIGIBLES AU LABEL ?

Le label Finansol a été créé en 1997 pour distinguer les placements d'épargne solidaire des autres produits d'épargne. Par conséquent, il se limite à ce périmètre et ne labellise en aucun cas une association ou une entreprise dans son ensemble.

Les placements concernés (liste non exhaustive)

- OPC (FCP, FCPE, SICAV, FCPR,...) ou assimilé (autres FIA,...)
- Contrat d'assurance-vie
- Titres de dettes (obligation, bon de trésorerie,...)
- Produits bancaires à vue et à terme (livret, compte à terme, compte-courant,...)
- Autres titres ou assimilés d'Entreprises Solidaires ou de Financeurs solidaires (part de capital, part sociale, compte courant d'associé, part d'indivision, titre participatif, titre associatif, obligation associative, portefeuille électronique,...)

➔ QUI DÉLIVRE LE LABEL ?

Le Comité du label Finansol est un **organe indépendant** de l'association, chargé de l'attribution et du contrôle du label. Ses membres actuels sont issus des secteurs : associatif, financier, syndical, universitaire et du monde media.

Depuis plus de 20 ans, le Comité a mis en place un processus de labellisation et de contrôle rigoureux pour **assurer transparence et indépendance**.

Ainsi, il se réunit 4 fois par an pour étudier et statuer sur les nouvelles candidatures. Il se réunit une cinquième fois pour une session de contrôle de l'ensemble des placements labellisés. A son issue, il reconduit le label aux produits ayant démontré leur conformité aux critères. Dans ce cadre, il peut faire des recommandations aux gestionnaires pour renforcer le caractère solidaire des placements labellisés.

Le Comité du label est composé :

d'une présidente :

- **Isabelle Guénard-Malaussène**, experte financière,

et de :

- **Patrick Boulte**, membre fondateur de Solidarités Nouvelles face au Chômage,
- **Guy Courtois**, ancien banquier, expert en finance solidaire,
- **Jean Frébourg**, expert en finance solidaire,
- **Béatrice Héraud**, journaliste rédactrice en chef en charge de la RSE à Novethic,
- **Eric Larpin**, journaliste spécialiste de la finance solidaire,
- **Jean-Pierre Lefranc**, directeur administratif et financier à Habitat et Humanisme,
- **Alexandre Lengereau**, expert financier, président d'Amadeis,
- **François Marc**, expert en finance,
- **Bernard Paulet**, expert-comptable du secteur associatif,
- **Catherine Siproudhis**, avocate, spécialisée dans le secteur de l'asset management, bancaire et financier,
- **Adelphé De Taxis Du Poët**, expert du secteur des coopératives,
- **Léa Zaslavsky**, experte en entrepreneuriat social & cofondatrice de Makesense

Témoignage d'Isabelle Guénard-Malaussène, présidente du Comité du label Finansol



Je m'engage à ce qu'au travers du Comité du label, la «marque» Finansol permette au grand public de distinguer les placements solidaires des autres placements, en cela qu'ils contribuent réellement et de façon transparente au financement d'activités génératrices d'utilité sociale, sociétale ou environnementale.

Pour cela, je comprends que ma mission est :

- de garantir, grâce à l'indépendance et l'expertise des membres du Comité, une analyse qualitative des placements, dans un contexte de profonde mutation du secteur et des labels,
- d'accompagner le développement de ces outils financiers pour que chaque épargnant puisse avoir un impact social, sociétal et/ou environnemental concret,
- et enfin d'encourager la promotion de produits financiers innovants tout en respectant l'exigence de transparence et d'éthique de la finance solidaire, dans un esprit d'ouverture et d'écoute.



➔ QUELS SONT LES CRITÈRES DU LABEL ?

Le règlement du label s'applique à tout placement labellisé Finansol. Si vous souhaitez obtenir le label Finansol, le produit d'épargne solidaire que vous proposez doit remplir les critères suivants :

Les critères de solidarité

Selon le mécanisme de solidarité de votre produit d'épargne, il doit se conformer à l'un des deux points suivants :

L'encours de l'épargne doit financer des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale :

Tout ou partie de l'épargne collectée finance une activité et/ou un projet solidaire, avec des niveaux de solidarité différents selon la nature des placements.

Les revenus de l'épargne doivent financer des activités solidaires :

Au moins 25% des intérêts ou de la performance sont versés de façon régulière par l'épargnant sous forme de don à des associations.



Les critères de transparence et d'information

L'établissement s'engage à :

- tenir à disposition des souscripteurs, des épargnants et des réseaux de distribution, l'ensemble des informations sur le placement labellisé.
- informer, de manière complète, les épargnants sur le caractère solidaire du produit à sa souscription et, par la suite, de façon annuelle.
- informer régulièrement Finansol des données de la finance solidaire, et ce pour faciliter la mise en place d'indicateurs sur le secteur.

Les critères d'action commerciale

Vous devrez, à la candidature puis de façon annuelle, présenter les objectifs commerciaux de développement du produit et les actions de promotion qui en découleront.

Autres critères

Le Comité du label Finansol prend également en compte d'autres éléments : des critères de frais financiers (le niveau des droits d'entrée, de sortie...) et le critère qualitatif de gestion dans le cas des OPC.

➔ **POURQUOI AVOIR UN PRODUIT D'ÉPARGNE LABELLISÉ FINANSOL ?**

La distinction du produit d'épargne

Le label Finansol offre une visibilité dans la gamme de produits financiers via le logo du label. Il permet aux épargnants qui attendent des gages de confiance, d'éthique et de transparence, d'identifier le placement comme solidaire.

Un gage de confiance pour l'épargnant

Il assure aux épargnants que leur épargne contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale comme l'accès à l'emploi et au logement pour des personnes en difficulté, le soutien à l'agriculture biologique et aux énergies renouvelables ou encore à l'entrepreneuriat dans les pays en développement.

Un contrôle exigeant

Le contrôle annuel réalisé par le Comité du label apporte sa crédibilité et son sérieux au label Finansol.





Le soutien de l'association Finansol

Finansol assure, chaque année, la promotion de la finance solidaire dans le but de sensibiliser l'ensemble de ses publics à cette épargne à travers différentes actions :

Le baromètre de la finance solidaire : Issue des recherches de l'Observatoire de la finance solidaire, cette publication présente chaque année l'évolution et les tendances du secteur en France. Elle rassemble également des témoignages de success stories d'entreprises exerçant des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale, qui se sont développées grâce à la finance solidaire. Le baromètre Finansol - la Croix met en avant l'utilité du secteur, le profil des épargnants, les raisons qui les poussent à faire le choix de l'épargne solidaire, ainsi que la liste complète des placements labellisés Finansol.

De nombreux autres **outils de communication** sont diffusés comme le guide de l'épargne salariale solidaire, le zoom sur la finance solidaire, etc. Finansol communique également régulièrement sur l'actualité du secteur à travers son site internet et les réseaux sociaux.

Des événements sont organisés, notamment **la Semaine de la finance solidaire**. Grand rendez-vous annuel depuis 2003, cette campagne de communication permet de sensibiliser le plus grand nombre aux questions de la finance solidaire et de prouver que cette économie est réelle et fonctionne.

Les Grands Prix de la finance solidaire, événement organisé en partenariat avec le journal Le Monde qui récompense les projets les plus remarquables ayant bénéficié de la finance solidaire.

Les conventions d'affaires sont des rencontres qui mettent en relation les professionnels du secteur et facilitent les partenariats. Elles permettent aux entreprises solidaires d'accroître leurs ressources et aux gérants de fonds de diversifier leurs investissements solidaires.

Finansol mène également **une action de plaidoyer** auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales afin de créer un environnement juridique et fiscal favorable au développement de la finance solidaire.

➔ COMMENT
OBTENIR
LE LABEL ?

LES ÉTAPES SUIVANTES CONSTITUENT LA MARCHÉ À SUIVRE :



L'obtention du label Finansol pour un de vos produits d'épargne solidaire vous engage à :

- Apposer le logo du label sur tous les supports de communication concernant le placement labellisé et à insérer un lien sur votre site internet vers le site de Finansol : www.finansol.org, ainsi qu'à préciser le type de garantie liée au label
- Payer la redevance annuelle du label selon le barème en vigueur
- Transmettre régulièrement les informations demandées par Finansol afin de rendre possible les travaux statistiques et les publications sur le secteur de la finance solidaire
- Accepter et coopérer au contrôle effectué chaque année par le Comité du label

